

Scolarité obligatoire

Langues

Français

A partir de la grammaire de référence mise à disposition des enseignants et des formateurs sur la Plateforme du PER dès l'automne 2013 ont pu être réalisés deux mémentos grammaticaux sous la forme de fascicules non-transmissibles de 80 pages chacun. Le premier, destiné aux élèves du cycle 3, est paru en avril 2014, le second, destiné aux élèves du cycle 2, est sorti de presse en mars 2015.

La mise en ligne des compléments pour l'enseignement du français sélectionnés en 2012 a débuté au cours de l'année 2014 et s'est achevée au terme du premier semestre 2015, conformément aux décisions de la CLEO.

Ont également été créés au cours de l'année 2015 les hyperliens vers les ressources numériques que le groupe de travail *Moyens pour élèves allophones* a sélectionnées comme « incontournables » dans son rapport de mai 2010.

Dans sa décision du 26 novembre 2015, l'Assemblée plénière de la CIIP a défini, sur la base du rapport du groupe d'appui français intitulé *État des lieux des moyens d'enseignement romands de français*, les lignes stratégiques en vue du renouvellement des MER français pour la scolarité obligatoire.

Dès lors, la poursuite des travaux dans le domaine du français se conformera à cette décision.

Allemand 5–11

La CIIP ayant décidé de renouveler l'ensemble des moyens d'allemand, de la 5^e à la 11^e année, de nouvelles collections ont été choisies sur la base d'un appel d'offres public (AOP) lancé en octobre 2011. L'adaptation aux spécificités romandes se fait d'année en année. Le calendrier d'introduction des divers moyens dans leur version romande est décliné ci-après (en italique pour les échéances déjà réalisées).

Der grüne Max 5^e :

- rentrée 2014 dans trois cantons (Genève, Vaud et Valais), ainsi que dans quelques classes du canton de Fribourg ;
- rentrée 2015 dans les autres cantons romands (Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg).

Der grüne Max 6^e :

- rentrée 2015 dans les cantons qui ont déjà introduit *Der grüne Max 5^e* ;
- rentrée 2016 pour les autres cantons.

Suivront alors, pour la fin du cycle 2, *Junior 7^e* puis *Junior 8^e*. La collection *Geni@I klick* dans sa version romande sera ensuite introduite de la 9^e à la 11^e année.

Scolarité obligatoire

Anglais 7–11

Les collections de moyens d'enseignement d'anglais pour les années 7 à 11, adoptées au terme d'un appel d'offres public (AOP) lancé en décembre 2009, font l'objet d'une adaptation spécifique, fondée notamment sur une phase pilote impliquant une cinquantaine de classes.

Le calendrier d'introduction des divers moyens dans leur version romande est décliné ci-après (en italique pour les échéances déjà réalisées):

More ! 7^e: rentrée 2013 pour la plupart des cantons.

More ! 8^e: rentrée 2014.

More ! 9^e: rentrée 2015.

Le même mécanisme (phase pilote – adaptation du moyen – introduction généralisée) se poursuivra jusqu'en 11^e année. En fonction de leur agenda de mise en œuvre de la Convention scolaire romande (CSR), les cantons de Genève et de Vaud introduisent l'anglais respectivement une année et deux ans plus tard que les autres cantons romands.